

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le SNOS Voile décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de matériel apporté par l'adhérent au club, ou sur toute manifestation à laquelle celui-ci participe.

- Droit à l'image : En s'inscrivant au club, le sportif ou son représentant légal, autorise l'autorité le SNOS Voile à utiliser et diffuser sans limitation de durée, les images ou vidéos sur les supports publicitaires du club, sur le site du club ou son blog, dans des articles de presse locale ou nationale ou sur support numérique. Ces images auront une fonction de communication ou de formation.

- **L'adhérent et/ou son tuteur légal s'engage :**

- o A fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile, ou l'attestation de santé.

- o A avoir lu le contrat d'assurance liée à la licence FFV, à prendre s'il le souhaite une assurance complémentaire proposée par celle-ci.

- o A respecter le code de la route lors des déplacements pour les compétitions et autres manifestations.

- o Sur l'aptitude à savoir nager de se conformer aux statuts et règlements, de dégager le club de toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir à un membre de la famille ou à un invité non licencié au club.

Conditions pour le parking des bateaux de propriétaires (les multicoques ne sont pas acceptés) :

Le parking d'un bateau n'est possible en intérieur que s'il peut être mis sur un des racks existants. Les exceptions éventuelles sont soumises à accord du bureau. Les remorques de route sont parquées obligatoirement à l'extérieur, avec identification du propriétaire.

Le matériel (bateau, remorque, espars, etc...) est parqué que ce soit en intérieur ou en extérieur sous la responsabilité et aux risques et périls de son propriétaire. Le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages, vols et autres dégradations)

Une caution de 150 € est demandée pour laisser son bateau au club. Elle sera encaissée l'année suivante si le bateau est présent plus de 1 mois sans adhésion non reconduite l'année suivante.

- **J'autorise le SNOS voile à faire pratiquer par un service de secours toute intervention urgente jugée nécessaire, en cas d'accident lors d'un entraînement ou d'une compétition.**

- **Je déclare avoir pris connaissance des modalités et conséquences d'une éventuelle annulation de navigation. En aucun cas elle ne pourra donner lieu à remboursement. Dans la mesure du possible ceux-ci pourront être remplacé par des cours théoriques en salle ou autre.**

- **Je m'engage à respecter les zones de navigation, et à être vigilant aux autres activités.**

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs précédée de la mention « Lu et approuvé ».